CONSEIL COMMUNAL - ECUBLENS

Préavis 2022/8: Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 13, rive droite

Rapport de la commission ad-hoc

La commission, qui s'est réunie le 12 septembre 2022 à 20h00, était composée de Mmes et MM Fiona Glauser (présidente), Nicolas Morel (rapporteur) et Daniel Sage. Mme Frédérique Reeb-Landry et M. Mattia De Cagna étaient excusés.

Pour la Municipalité, étaient présents Mme Danièle Petoud, conseillère municipale, et MM Alexandre Muller (responsable du secteur évacuation des eaux du Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité) et Philippe Porquéddu (directeur du bureau Ribi SA, bureau responsable du service technique pour l'entente Mèbre et Sorge).

1. Contexte

Ce préavis fait partie d'une série de préavis pour des crédits partiels de réhabilitation des collecteurs pour les eaux usées, dans le cadre de l'entente Mèbre-Sorge. Les collecteurs, datant des années 1960, sont plus ou moins dégradés et comportent des fuites vers le terrain. Le réseau se compose de 19 secteurs, et la réhabilitation porte en général sur un secteur par année. Cette année, c'est le secteur 13, sur la rive droite de la Sorge, entre le chemin du Bochet et le chemin des Esserts, pour lequel un crédit est demandé au Conseil communal.

A titre de rappel, l'Entente intercommunale, qui regroupe les communes de Chavannes, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice, doit obtenir, pour la réhabilitation de chaque secteur, l'approbation des 5 conseils communaux.

2. Discussion

Malgré le fait qu'il s'agit d'une dépense de routine (on retrouve environ chaque année un préavis très semblable pour l'un ou l'autre des secteurs de collecteurs à réhabiliter), la discussion a été assez nourrie. Les principaux aspects de cette discussion sont rapportés ci-dessous, sous forme de questions-réponses et de remarques.

Question: Pourquoi ne peut-on pas proposer un crédit-cadre pour l'ensemble de ces réhabilitations, avec un seul préavis pour l'ensemble des réhabilitations ?
Réponse: Certaines communes s'opposent à cette manière de procéder, et on doit avoir un vote positif de l'ensemble des communes. Une seule commune pourrait donc refuser la procédure de crédit-cadre. Par ailleurs, le fait de proposer un préavis par secteur donne l'occasion à davantage de conseillers communaux d'intervenir dans la discussion !

Question: Pourquoi avoir commencé par les secteurs Mèbre ?
Réponse: La population est plus nombreuse, donc les collecteurs sont soumis à davantage de contraintes et sont plus dégradés.

Question: La capacité de ces collecteurs est-elle suffisante ?
Réponse: Oui, mais il y a actuellement un problème en cas de forte pluie. Cela ne devrait pas être le cas, puisque les eaux usées ne proviennent pas de la pluie, mais cela est essentiellement dû au fait

que tous les raccordements ne sont pas effectués en séparatif eaux usées / eaux claires. Lorsque l'ensemble du réseau sera complètement en séparatif, alors il ne devrait plus y avoir de manque de capacité. Ce problème apparaît également au niveau des déversoirs d'orage, qui envoient, en cas de fortes pluies, des eaux usées dans l'environnement alors que ces eaux usées devraient être amenées à la STEP.

Question: L'eau résultant de la vidange des piscines va-t-elle vers les eaux usées ou les eaux claires ?
Réponse: Si l'eau est déchlorée, elle peut être collectée avec les eaux claires, sinon elle doit rejoindre les eaux usées.

Question: Qu'en est-il des réserves financières à Ecublens ?
Réponse: Il existe un fonds, qui est bien alimenté (état actuel: environ 4.8 MCHF). Donc pas de problème pour le futur.

Question: Dans le cadre du plan de quartier Pontet-Sorge, une renaturation de la Sorge est-elle envisageable ?
Réponse: Le Canton a des programmes de soutien généreux pour la renaturation des rivières. Malheureusement il n'accepte a priori pas de soutenir une renaturation si les collecteurs restent dans la rivière. Il faudrait donc les déplacer, ce qui coûterait très cher (et ils viennent d'être réhabilités il y a quelques années). On pourrait également renoncer au soutien du Canton, mais là aussi cela nous coûterait très cher…

Question: Une récupération de la chaleur des eaux usées est-elle possible ?
Réponse: Un tel système existe déjà à proximité du bâtiment des Archives cantonales (Moulines).

Question: Une part du surcoût de la réhabilitation provient du fait que des nouvelles chambres d'accès doivent être construites, certaines chambres ayant été rendues inaccessibles par la construction de l'autoroute en 1964. Ne pourrait-on pas faire "raquer" l'Office fédéral des routes, responsable de cet état de fait ?
Réponse: Difficile malheureusement, en l'absence de convention.

Remarque: La section 9.3 du préavis (Dimension sociale: néant) est un peu faible. N'y a-t-il vraiment pas de dimension sociale à mentionner ?

3. Vote final

Au vote, le préavis est accepté par 3 voix pour, sans opposition ni abstention.

Ecublens, le 22 septembre 2022 La présidente: Fiona Glauser

Le rapporteur: Nicolas Morel N. Morel.